



Cette étude de cas démontre l'utilité de **PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis®** dans le traitement nutritionnel d'une dermatite par allergie aux piqûres de puces chez le chien.

## Bulldog anglais mâle souffrant d'une dermatite par allergie aux piqûres de puces

Dr Jean-François JAMET

94600 CHOISY LE ROI

### Commémoratifs et antécédents

Bernie est un chien Bulldog Anglais mâle entier âgé de 3 ans. Son poids est de 26,9 kg et son état corporel est normal. Bernie a été acquis par ses propriétaires auprès d'un élevage professionnel à l'âge de 2 mois et demi.

Il vit en appartement, avec 3 à 4 promenades quotidiennes. Son alimentation habituelle consiste en des croquettes de grande distribution, et quelques extras (restes de tables).

Ses traitements antiparasitaires externes et internes ne sont effectués que l'été. Son historique dermatologique révèle l'apparition il y a 6 mois d'un **furoncle interdigité** à la patte avant gauche, traité avec succès avec de l'amoxicilline-acide clavulanique à 15 mg/kg matin et soir pendant 1 mois.

### Anamnèse

Les symptômes actuels sont présents depuis 2 mois. Bernie a déjà consulté une première fois il y a 3 semaines pour cette affection : il présente un **érythème** et des **croûtes** sur le dos, ainsi qu'un **prurit** assez soutenu, caractérisé surtout par un frottement, parfois jusqu'à s'arracher la peau. Progressivement les lésions se sont étendues sur le bas du dos.

Le prurit a été s'accroissant, pour atteindre un score de 8/10 en fréquence et 6/10 en intensité.

Le peignage ne permet pas de mettre en évidence de parasite adulte, mais des fèces de puces. Des calques cutanés pratiqués sur les lésions révèlent à l'examen microscopique des bactéries (cocci) avec des images de phagocytose.

La présentation clinique, l'absence de traitement antiparasitaire externe récent, la présence de déjections de puces, et l'examen microscopique permettent de diagnostiquer une **dermatite par allergie aux piqûres de puces (DAPP) compliquée d'une surinfection bactérienne**.

De la selamectine (STRONGHOLD®) est appliqué en *pour on*, de la clindamycine (ZODON®) est administrée à 11 mg/kg une fois par jour et de la chlorhexidine (PYODERM®) est prescrite pour une durée de 3 semaines.

### Visite à J0



L'état général de Bernie est très bon. Il ne présente plus de croûtes, mais seulement un **érythème** sur le dos, les flancs, le ventre, dans le pli au dessus de la truffe, et plus modéré aussi sur le scrotum. Bernie présente aussi quelques **excoriations** consécutives à un prurit qui s'est amélioré, mais pas complètement rétrocedé. Des **dépilations** diffuses sont présentes dans le bas du dos.

Le prurit est évalué à **4/10** en fréquence et **5/10** en intensité.

Un peignage est effectué et ne révèle plus de déjections de puces, de puces adultes ou d'oeufs.

A l'examen microscopique, les calques cutanés sur les lésions dorso-lombaires ne révèlent plus d'infection. Le test cutané à la cellophane adhésive réalisé dans les plis de la truffe n'a révélé qu'une grande quantité de cornéocytes, sans importance : le soin local avec la chlorhexidine a permis d'éliminer l'infection aussi sur cette zone.

Le diagnostic définitif est donc celui d'une hypersensibilité (DAPP) sans complication infectieuse.

**PURINA®**  
**PRO PLAN®**  
**VETERINARY**  
**DIETS**

Un traitement antiparasitaire externe est préconisé à base d'**afoxolaner** (NEXGARD®) *per os*, c'est-à-dire un médicament systémique actif contre les puces et les tiques.

Par ailleurs, l'aliment **PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis®** est préconisé, avec une recommandation nutritionnelle en fonction du poids et de l'activité de Bernie.

En accord avec le propriétaire, il est décidé de ne pas mettre en oeuvre de traitement symptomatique du prurit, afin de mettre en évidence l'effet de l'aliment (le prurit étant déjà beaucoup plus modéré avec l'action du traitement des surinfections cutanées).

Un rendez-vous est pris pour le mois suivant.

### Visite à J0 + 1 mois



Bernie est de nouveau présenté après 25 jours exactement.

L'évolution est bonne selon le propriétaire, et l'examen dermatologique macroscopique semble le confirmer : l'**érythème** qui persistait à J0 s'est **très largement atténué** sur le bas du dos, les plis axillaires, les flancs, le ventre ; il demeure au niveau du menton, et plus modérément entre le coussinet principal et les coussinets accessoires d'une patte avant. Le poil a largement commencé à repousser, sauf en 2 points du dos.

Le **prurit** n'est plus quantifié qu'à **2/10** en fréquence et en intensité.

Le peignage ne révèle pas d'infestation parasitaire. La cytologie pratiquée sur le menton et entre les coussinets au moyen d'un scotch test ne révèle aucune infection cutanée mais la présence de cornéocytes en quantité importante, témoins des remaniements encore marqués dans ces localisations.

**Aucun événement indésirable** n'a été noté par le propriétaire, car la transition alimentaire a été progressive : les selles sont normales et seuls 2 vomissements ont eu lieu dans le mois, mais le propriétaire les impute au talc appliqué dans le pli du nez.

Compte tenu de son action positive sur le prurit et sur les lésions, **l'efficacité globale de l'aliment PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis® est bonne.**

Seul le traitement NEXGARD® est redonné. Un rendez-vous est pris pour le mois suivant.

### Visite à J0+ 2 mois



Dix semaines se sont écoulées entre la première visite et la dernière, pendant lesquelles Bernie a été nourri avec l'aliment **PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis®**.

Le poil a complètement repoussé, bien fourni sur tout le corps. Il n'y a **plus du tout d'érythème** sur le corps : dos, flancs, plis axillaires, ventre et scrotum ont recouvré une belle couleur rose que le propriétaire n'avait pas vue depuis longtemps. L'érythème qui était encore assez important au niveau des babines à J0 +1 mois, est maintenant très modéré.

Bernie ne présente **plus aucun signe de prurit**.

Grâce à la prise en charge des surinfections, le prurit associé à la DAPP seule était redevenu modéré, à 4/10 en fréquence et 5/10 en intensité. On pouvait donc, de façon éthique, prendre en charge l'inflammation cutanée qui était présente à ce stade grâce aux ingrédients de l'aliment **PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis®**, en particulier sa teneur élevée en nutriments spécifiques (acides gras essentiels) dont on sait maintenant qu'ils peuvent à eux seuls, lorsqu'ils sont donnés pendant 2 mois au moins<sup>1</sup>, restaurer la barrière cutanée<sup>2</sup> et contribuer à lutter contre l'inflammation cutanée par un effet d'épargne en corticoïdes<sup>3</sup>.

Le prurit a régulièrement diminué sans autre intervention que le traitement antiparasitaire externe. Après 2 mois, le prurit a complètement disparu, et les lésions ont été très nettement améliorées.

Les selles étaient normales, même pendant la période de transition alimentaire.

### Conclusion

En conclusion, l'aliment **PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis®** est bénéfique pour les dermatoses allergiques notamment la dermatite par allergie aux piqûres de puces ; du point de vue du propriétaire, cet aliment a un effet spectaculaire sur la barrière et l'inflammation cutanées.

Le propriétaire recommanderait l'aliment **PURINA® PRO PLAN® VETERINARY DIETS Canine DRM Dermatitis®** car en plus de son efficacité, la modification du régime alimentaire n'a pas induit de changement de comportement alimentaire, si ce n'est probablement une meilleure **satiété** (parfois il mange à retardement lorsqu'on lui met à disposition) bien que Bernie ne soit pas gourmand en général. Surtout, le poil est doux et soyeux comme il l'a rarement été et le chien ne présente plus de prurit, y compris au niveau de l'extrémité de sa patte avant, celle qui le gênait fréquemment.